

**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 1 mars 2021 à 13h30.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard  
Siège #2 - Alexandre Talbot  
Siège #3 - Sylvain Plante  
Siège #4 - Marjorie Gagnon  
Siège #5 - Christiane Ouellette  
Siège #6 - Martial Vincent

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite bonne semaine de relâche à tous.

**2021-03-026**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Martial Vincent, appuyé par Sylvain Plante et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Séance ordinaire du 1 février 2021**

**4 - CORRESPONDANCE**

**5 - FINANCES**

**5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 28 février 2021**

**6 - LÉGISLATION**

**6.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ de Annie Lampron concernant la production artisanale de jus de tomate dans un bâtiment accessoire**

**6.2 - FRR-Fond Régions Ruralité**

**6.3 - Entretien cours d'eau branche 15 - Rivière à Pat - Thérèse Vincent**

**6.4 - Garderie - soumissions reçues d'architectes**

**6.5 - Autorisation de passage La Classique des Appalaches 2021**

**6.6 - Entretien cours d'eau branche 2 de la rivière à Pat - demande de ferme Alampco Holstein Inc.**

**6.7 - Histoire récente de la municipalité de Sainte-Séraphine.**

**7 - VOIRIE**

**7.1 - Voirie - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien réseau routier.**

**7.2 - Fauchage - soumissions reçues**

**8 - RAPPORT DES COMITÉS**

**8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

**8.2 - Rapport des comités municipaux**

**9 - VARIA**

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2021-03-027**

**3.1 - Séance ordinaire du 1 février 2021**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marjorie Gagnon, appuyé par Christiane Ouellette et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1 février 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**4 - CORRESPONDANCE**

Rien à signaler.

**5 - FINANCES**

**2021-03-028**

**5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 28 février 2021**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Alexandre Talbot et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 2<sup>e</sup> du mois de mars 2021

{SIGNATURE}

\_\_\_\_\_  
Suzie Constant  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

**6 - LÉGISLATION**

**2021  
-03-  
029**

**6.1 - Demande d'autorisation à la CPTAQ de Annie Lampron concernant la production artisanale de jus de tomate dans un bâtiment accessoire**

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) :  
Demande d'autorisation pour la production et transformation de produit alimentaire artisanal à l'intérieur d'un bâtiment accessoire à l'habitation

CONSIDÉRANT QUE Madame Annie Lampron a déposé un formulaire de demande d'autorisation de la CPTAQ à la municipalité et que la municipalité doit produire une recommandation sous forme de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

N°	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 4 (potentiel ARDA) selc site info-sols.ca Les lots avoisinants ont un potentiel agricole simi
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	L'usage se fera sur un lot de 1 048,2m <sup>2</sup> qui est ut des fins résidentiels.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Il n'y aura aucune conséquence négative selon n
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Non applicable
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Il est vrai que des emplacements dans le périmèr urbain sont disponible, mais l'ampleur du projet demandé ne justifie pas l'achat d'un nouveau terr dans le périmètre urbain.
6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	La communauté et les exploitations agricoles sor homogènes. Nous avons surtout des élevages bc et porcins, des champs de grandes cultures et de canneberges.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Non applicable
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non applicable
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	L'agro-tourisme est en plein essor dans la région L'implantation de cet usage cadre avec le développement d'agro touristique de la région. Le effets seront positifs.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Non applicable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a modifié son règlement de zonage en 2018 afin de permettre cet usage accessoire à l'habitation et ainsi rendre la demande conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme selon le schéma d'aménagement de la MRC présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite témoigner son appui le plus sincère à ce projet et souhaite que la CPTAQ autorise la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Martial Vincent, appuyé par Justin Allard et adopté à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine appuie la demande d'autorisation et recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**2021-03-030      6.2 - FRR-Fond Régions Ruralité**

ATTENDU QUE le Fonds Régions Ruralité (FRR) est disponible aux municipalités;  
ATTENDU QUE le montant est de 75 000\$ avec 30% de mise de fonds;

ATTENDU QU'UNE partie du montant pourrait servir à restaurer les chambres;  
Il est proposé par: Sylvain Plante  
Et appuyé par: Alexandre Talbot  
QUE la municipalité demande des soumissions pour restaurer les chambres du presbytère.

ADOPTÉE

**2021-03-031      6.3 - Entretien cours d'eau branche 15 - Rivière à Pat - Thérèse Vincent**

CONSIDÉRANT l'adoption par d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par Ferme Thérèse Vincent et fille Inc., le 30 juin 2020 pour le cours d'eau Raiche-Lampron;

CONSIDÉRANT le nom du cours d'eau selon la MRC d'Arthabaska est la branche 15 de la rivière à Pat;

CONSIDÉRANT la problématique de mauvais écoulement causé par l'accumulation de sédiments;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur le lot #5 481 225 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Philippe Habel, la personne désignée par la municipalité de Sainte-Séraphine suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau branche 15 de la rivière à Pat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martial Vincent, appuyé par la conseillère Marjorie Gagnon et il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de de Sainte-Séraphine appuient la demande d'intervention faite par Philippe Habel et transmettent la présente demande à d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit réparti entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire)

**2021-03-032      6.4 - Garderie - soumissions reçues d'architectes**

ATTENDU QUE la municipalité envisage la construction d'une garderie;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin des plans et devis pour une demande d'emprunt au MAMH;

Il est proposé par: Marjorie Gagnon  
Et appuyé par: Christiane Ouellette

QUE l'architecte retenu est Doucet + Turcotte de Trois-Rivières. Les membres du conseil demandent que les plans démontrent une garderie à 29 places.

ADOPTÉE

**2021-03-033      6.5 - Autorisation de passage La Classique des Appalaches 2021**

CONSIDÉRANT QUE La Classique des Appalaches a été créée pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QU'UN tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des Transports du Québec (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alexandre Talbot, appuyé par Monsieur Sylvain Plante et résolu d'autoriser le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'évènement La Classique des Appalaches du 3 au 6 septembre 2021 (date à confirmer);

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2021-03-034      6.6 - Entretien cours d'eau branche 2 de la rivière à Pat - demande de ferme Alampco Holstein Inc.**

CONSIDÉRANT l'adoption par d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par Ferme Alampco Holstein Inc. le 22 février 2021 pour la branche 2 de la rivière à Pat;

CONSIDÉRANT la problématique de mauvais écoulement causé par l'accumulation de sédiments;

CONSIDÉRANT la localisation de la majeure partie des travaux sur le lot #5 479 604 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les travaux sont nécessaire au bon drainage du lot #5 479 472 cadastre du Québec appartenant au demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par Philippe Habel, la personne désignée par la municipalité de Sainte-Séraphine suite à sa visite terrain;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau branche 2 de la rivière à Pat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Ouellette, appuyé par le conseiller Justin Allard et il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de de Sainte-Séraphine appuient la demande d'intervention faite par Philippe Habel et transmettent la présente demande à d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit réparti entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire)

**2021-03-035 6.7 - Histoire récente de la municipalité de Sainte-Séraphine.**

Pour commémorer les 90 ans de l'histoire de la municipalité de Sainte-Séraphine.

Mme Marjorie Gagnon travaille sur un livre "Histoire récente de la municipalité de Sainte-Séraphine" qui sera publié sous peu.

Il est proposé par: Martial Vincent

Et appuyé par: Justin Allard

QUE la municipalité accepte les coûts d'impression (300 copies), infographie, traitement des photos, couverture, correction et révision au montant de: 2 895,68\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**7 - VOIRIE**

**2021-03-036 7.1 - Voirie - Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien réseau routier.**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 109 010,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'UN Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS, Sur une proposition de madame Marjorie Gagnon, appuyé par monsieur Justin Allard, il est unanimement résolu que la municipalité de Séraphine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau routier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**2021-03-037 7.2 - Fauchage - soumissions reçues**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont demandé des soumissions pour le fauchage 2021;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Nom des soumissionnaires	Taux du kilomètre	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant avec taxes
Les Entreprises Belle Rose inc.	120\$ x 22km	2 640\$	132\$	263.34\$	3 035.34\$
Pierre Lampron	200\$ x 22km	4 400\$	220\$	438.90\$	5 058.90\$
Entreprise ML	315\$ x 22km	6 930\$	346.50\$	691.27\$	7 967.77\$

Il est proposé par: Sylvain Plante  
Et appuyé par: Christiane Ouellette  
QUE le contrat de fauchage 2021 soit remis à : Les Entreprises Belle Rose inc.

ADOPTÉE

## 8 - RAPPORT DES COMITÉS

### 8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires du 10 février 2021, il a été question ...

- **Dépôt du portrait pour le PRMHH;**
    - Un point d'information pour aviser les citoyens du portrait de la MRC qui sera officiellement mis en ligne le 15 février prochain sur le site Internet suivant : [www.patrimoinenaturel.ca](http://www.patrimoinenaturel.ca).
    - On invite également les citoyens à participer aux consultations publiques.
      - **Renouvellement du contrat 2022-2026 entre la MRC et Gesterra pour la collecte et le transport des matières résiduelles**
      - **Droits acquis en zone agricole (sujet ajouté par M. C. Desmarais, maire de Sainte-Samuel)**
- Nous prendrons le temps d'étudier cette question en profondeur, notamment en lien avec les réponses à recevoir, et nous en discuterons lors d'un prochain atelier de travail avec les maires. Nous vous tiendrons informés également.

Voici les grandes lignes de la rencontre des maires.

### 8.2 - Rapport des comités municipaux

#### Comité de l'environnement

Rien à signaler

#### Comité des ressources humaines

Rien à signaler

#### Comité de la voirie et immeubles

Rien à signaler

#### Comité des loisirs

Samedi 6 mars de 13h à 16h au centre communautaire, journée de neige avec la mascotte Gouffy (Alexandre Talbot) , glissade et randonnée en raquette.

#### Comité de la famille

Rien à signaler

#### Comité de la culture, bibliothèque et Écho

Rien à signaler

## 9 - VARIA

## 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions n'a pas eu lieu

2021-03-038

## 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 13h43 , il est proposé par Martial Vincent et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière